

Chapitre 6

Accès aux marchés : Amérique du Nord

canadienne font que les fabricants canadiens ont du mal à maintenir leurs parts de marché. Pour surmonter ces difficultés, le Canada doit redoubler d'efforts pour maintenir et améliorer sa position commerciale auprès des États-Unis.

À un moment ou l'autre, il y a toujours, dans les relations entre le Canada et les États-Unis, un certain nombre d'enjeux complexes. Certaines questions retiennent davantage l'attention du public en ce moment, mais il faut souligner que nos relations sont à tous autres égards positives et exemptes de problèmes.

Dossiers courants

Bien que certains litiges commerciaux aient ont été réglés depuis un an et qu'on ait enregistré des progrès importants dans d'autres dossiers, les problèmes n'ont pas disparu pour autant. Dans le secteur agricole, par exemple, le Canada suit de près diverses questions mettant en jeu ses relations commerciales avec les États-Unis : le U.S. Farm Bill de 2007, la requête déposée à l'OMC par le Canada (et le Brésil) en vue de constituer un groupe spécial chargé d'examiner les subventions américaines à l'agriculture, l'accès aux marchés dans le contexte de l'ESB et les préoccupations exprimées aux États-Unis à propos de la salubrité ou la fiabilité des produits importés. Le Canada s'inquiète notamment des dispositions du Farm Bill sur l'étiquetage obligatoire du pays d'origine et sur le sucre, ainsi que du fait que le projet de loi ne prévoit aucune réforme des programmes de subventions agricoles. Le Canada va continuer de collaborer avec les États-Unis en vue d'élaborer une approche coordonnée de la salubrité et la sûreté des aliments et des

produits. De plus, il entend exprimer sa position sur toute proposition visant à mettre en place de nouvelles mesures de sûreté des importations (l'imposition de nouveaux droits d'inspection à la frontière, par exemple) qui pourraient avoir des effets négatifs sur les exportations canadiennes.

Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO)

Le Canada s'inquiète tout particulièrement de l'adoption unilatérale par les États-Unis de mesures visant à renforcer la sécurité frontalière, y compris de nouvelles exigences s'appliquant à la documentation nécessaire pour entrer aux États-Unis en vertu de l'IVHO, et de l'impact de ces mesures sur les échanges et les déplacements. Le Canada collabore avec les États-Unis pour veiller à ce que l'entrée en vigueur de l'IVHO aux points d'accès terrestres et maritimes en juin 2009 soit gérée de façon à faciliter la circulation des produits et des personnes sans compromettre la sécurité des deux pays.

La définition de la double nationalité et le traitement réservé par les États-Unis aux personnes jouissant de la double nationalité dans le contexte du règlement sur le commerce international des armes (International Traffic in Arms Regulations, ou ITAR) posent également un problème, car il est devenu difficile pour les détenteurs canadiens de la double nationalité d'avoir accès aux technologies et données contrôlées dont ils ont besoin pour accomplir leur travail. Étant donné que la Charte canadienne des droits et libertés protège les individus contre la discrimination fondée sur la nationalité, certaines entreprises canadiennes ont fait l'objet de plaintes pour avoir réaffecté des employés qui participaient à des projets assujettis à l'ITAR. Pour résoudre cette question, le State Department a signé un échange de lettres avec le ministère de la Défense nationale du Canada (le 14 mai 2007)